



## LISTE DES DELIBERATIONS

### Comité syndical du 23 mai 2023

**Présidente** : Madame Catherine Creuze  
**Date de la convocation** : mardi 16 mai 2023  
**Secrétaire de Séance** : Mme Reveyrand  
**Affiché le** : 30 mai 2023

\*\*\*\*\*

Liste des présent-e-s :	nombre de votes /délégué-e
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE _____ 5
	M. BENZEGHIBA 5
	MME CREUZE 5
	MME DEHAN 5
	MME EL FALOSSI _____ 5
	M. GOMEZ _____ 5
	MME GOSPERRIN 5
	M. QUINIOU _____ 5
	M. RAY 5
	MME REVEYRAND 5
	M. SELLES _____ 5
	M. VIEIRA 5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4
CCMP	M. LARIVE _____ 1,5
	MME TERRIER _____ 1,5
LYON	M. CHAPUIS 5,5
	MME TOMIC 5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD 4
	M. VERMEULIN 4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA _____ 3
MEYZIEU	M. QUINIOU _____ 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER 3
JONAGE	M. BARGE 2
MIRIBEL	M. LADOUCE 2
BEYNOST	M. MANCINI _____ 1
JONS	MME LE GREN 1
NEYRON	M. BRIERE 1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT _____ 1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET 1
THIL	MME POMMAZ 1

**Ont donné pouvoir:** M. Athanaze à M. Vieira / M. Larive à M. Brière

\*\*\*\*\*

**2023-75      Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation  
accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la décision prise par la Présidente du Symalim sur la période du 24 février 2023 au 17 avril 2023 citée ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021- 021 du 29 juin 2021.

**2023-76      Modification du bureau exécutif du Symalim**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la démission de Madame Caroline TERRIER en tant que membre du bureau syndical.

- **ELIT** Monsieur Bruno LARIVE membre du Bureau Syndical du Symalim en tant que représentant de la CCMP en remplacement de Madame Caroline TERRIER.

- **APPROUVE** la composition du Bureau Syndical compte tenu des désignations ci-dessus, récapitulées ci-après par ordre alphabétique :

Pierre ATHANAZE (vice-président)  
Alain BRISSARD (secrétaire)  
Gautier CHAPUIS vice-président)  
Catherine CREUZE (présidente)  
Matthieu FISCHER (vice-président)  
Jean-Pierre GAITET (vice-président)  
Pierre GOUBET (secrétaire)  
Jean-Michel LADOUCE (secrétaire)  
Bruno LARIVE  
Isabelle LE GREN (secrétaire)  
Christophe QUINIOU (vice-président)  
Matthieu VIEIRA (vice-président)

## 2023-77      Modification des vice-présidences : délégations et ordre du tableau

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la démission de Madame Caroline TERRIER en tant que Vice-Présidente du Symalim.
- **ELIT** M. Goubet vice-Président du Symalim représentant de la CCMP en remplacement de Madame Caroline TERRIER.
- **MODIFIE et PROCLAME** l'ordre du tableau suivant, et **PRENDRE ACTE** pour chaque vice-président-e de la délégation qui lui est consentie par la Présidente et qui fera l'objet d'un arrêté nominatif spécifique :
  - 1er vice-président : **Matthieu VIEIRA** (Accessibilité et Mobilités)
  - 2ième vice-président : **Pierre ATHANAZE** (Politique globale de l'eau)
  - 3ième vice-président : **Pierre GOUBET** (Ressources)
  - 4ième vice-président : **Christophe QUINIOU** (Qualité d'accueil)
  - 5ième vice-président : **Gautier CHAPUIS** (Eco-citoyenneté)
  - 6ième vice-président : **Matthieu FISCHER** (Biodiversité, espaces naturels et agricoles)
  - 7ième vice-président : **Jean-Pierre GAITET** (Tranquillité sécurité et médiation)

## 2023-78      Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des agents du Symalim

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'approuver la prise en charges des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des agents du Symalim sur la base des modalités présentées ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim au chapitre 011 – charges à caractère général.

**2023-79      Modalités de prise en charge des frais des élu-e-s du Symalim dans l'exercice de leurs fonctions**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'approuver la prise en charges des frais élu-e-s du Symalim sur la base des modalités présentées en annexes
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim au chapitre 65 – autres charges de gestion courante.

**2023-80      Prévention des troubles musculo-squelettiques – Adhésion centre de gestion**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention d'assistance
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim au chapitre 011 – charges à caractère général.

**2023-81      Décision modificative n°1 du budget principal du SYMALIM – exercice 2023 – section de fonctionnement**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **ADOPTE** la décision modification n°1 du budget principal du Symalim pour l'exercice 2023 tel qu'explicitée ci-dessus

**2023-82 Mise à la réforme et cession d'engins agricoles et espaces verts, de véhicules et de matériels informatiques du Symalim**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** à réformer ces engins agricoles et espaces verts, véhicules et matériels informatiques et à les céder suivant la procédure décrite ci-dessous.

**2023-83 Convention d'occupation temporaire du domaine public et convention financière avec Eau du Grand Lyon – la Régie pour la prise d'eau déportée du Lac des Eaux Bleues – année 2023**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention d'occupation temporaire et convention financière avec Eau du Grand Lyon – la Régie d'un montant de 176 043,48€ TTC pour la prise d'eau déportée sur le Lac des Eaux Bleues de mai à octobre 2023.

**2023-84 Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour l'étude du ruisseau du Rizan (action 2.7.1) » dans le cadre du programme de Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF pour un montant de 49 332 € et signer tous les documents afférents

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 59 198 € et signer tous les documents afférents

**2023-85 Demande de subvention auprès d'EDF, de l'Agence de l'Eau, de la CCMP et de VNF pour l'étude de réhabilitation du Rhône de Miribel – secteur Miribel-Neyron » dans le cadre du programme de Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter un soutien financier auprès d'EDF pour un montant de 30 000 € et signer tous les documents afférents
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter un soutien financier auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 50 000 € et signer tous les documents afférents
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter un soutien financier auprès de la CCMP pour un montant de 35 000 € et signer tous les documents afférents
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter un soutien financier auprès de VNF pour un montant de 50 000 € et signer tous les documents afférents

**2023-86 Convention de prestations intégrées gestion de la prise d'eau déportée sur le lac des Eaux Bleues de mai à octobre 2023**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de prestations intégrées confiée à la SPL SEGAPAL pour la gestion de la prise d'eau déportée sur le Lac des Eaux Bleues de mai à octobre 2023.
- **DIT** que cette dépense sera imputée à la section de fonctionnement du Budget principal du Symalim à hauteur de 145 869,57 € HT soit 175 043,48 € TTC maximum.

A Vaulx-en-Velin, le 30 mai 2023

La Présidente  
Catherine CREUZE

